

**ÉDIT****Cause de canonisation  
du Serviteur de Dieu  
Paulin Enfert,  
fondateur de La Mie de pain**

Depuis la mort en 1922 à Gien de Paulin Enfert, fondateur de La Mie de pain, sa réputation de sainteté ne s'est jamais démentie, des signes en ont été recueillis, et son œuvre a porté des fruits magnifiques.

La demande formelle étant présentée de commencer sa cause de canonisation et d'en donner connaissance à la communauté ecclésiale, nous avons décidé, ayant reçu l'avis de la Conférence des évêques de France et le *Nihil obstat* de la Congrégation pour les causes des saints, d'accepter cette supplique et d'ouvrir la cause de Paulin Enfert par décret du 14 novembre 2018.

Nous invitons tous les fidèles à nous communiquer directement toutes les informations susceptibles de donner prétexte, de quelques manières, à douter de la renommée de sainteté du Serviteur de Dieu.

Selon le droit de l'Église, nous ordonnons aussi par le présent édit, à tous ceux qui en posséderaient, de remettre au président de la commission d'enquête, dans les délais les plus brefs, tout écrit, édité ou non, qui aurait pour auteur le Serviteur de Dieu, et n'aurait déjà été consigné à la Postulation de la Cause, et tout document intéressant cette cause. Ceux qui voudraient conserver les originaux pourront en présenter la copie dûment authentifiée.

Ces documents doivent être adressés au Président de la commission d'enquête pour cette cause, 17 rue des Ursins à Paris 4<sup>e</sup>.

Enfin, nous ordonnons que le présent édit demeure pendant deux mois sur le site internet du diocèse de Paris. De plus il sera publié dans le journal diocésain *Paris-Notre-Dame*.

Donné à Paris, le 14 novembre 2018

✠ Michel Aupetit, archevêque de Paris

Par mandement,  
Jean-Marie Dubois, chancelier